

Berne, 14 avril 2026

## Communiqué de presse

Expéditeur	Service de presse du BPA
Téléphone	+41 31 390 21 21
E-mail	medias@bpa.ch
Informations	bpa.ch/medias

# Moto: à peine 3 % des kilomètres parcourus, mais 27 % des blessé·es graves

## Des mesures efficaces s'imposent

À moto, le risque d'accident grave est considérablement plus élevé que pour d'autres modes de déplacement: alors qu'à peine 3 % des kilomètres parcourus dans le trafic routier motorisé en Suisse sont imputables aux motard·es, ces usager·ères de la route subissent plus d'un quart des accidents graves. C'est pourquoi le BPA appelle les milieux politiques et les pouvoirs publics à agir avec détermination dans deux domaines-clés: la formation et les infrastructures. Parallèlement, il est primordial que les motard·es portent l'équipement de protection avec plus d'assiduité.

Seuls 3 % des kilomètres parcourus dans le trafic routier motorisé en Suisse le sont à moto. Pourtant, 27 % des accidents graves sur les routes suisses touchent des motard·es. Compte tenu des kilomètres parcourus, le risque d'accident grave à moto est jusqu'à 60 fois plus élevé qu'en voiture. Cette différence colossale montre toute l'urgence d'une stratégie de prévention coordonnée, ciblant la formation, les infrastructures, la technologie des motos et le comportement des usager·ères pour se protéger.

### Feuille de route du BPA en vue d'une réduction durable de l'accidentalité motocycliste

La recherche accidentologique l'atteste: les accidents ne sont généralement pas dus à un seul facteur, mais ils sont la conjonction de plusieurs risques. Une amélioration tangible de la sécurité requiert des mesures efficaces à différents niveaux. Aussi, le BPA appelle les milieux politiques et les pouvoirs publics à agir de manière résolue, en priorité dans les domaines suivants:

- **Infrastructure:** planification routière tenant davantage compte des motard·es et neutralisation des points noirs, par exemple grâce à l'installation d'un dispositif anti-encastrement sur les glissières de sécurité ou à la mise en évidence des virages à l'aide de flèches de balisage
- **Âge minimum:** rétablissement de l'âge minimum de 18 ans pour la conduite d'une moto de 125 cm<sup>3</sup>
- **Exécution des règles:** contrôles de vitesse préventifs sur les tronçons accidentogènes
- **Véhicules et leur technologie:** prise de conscience renforcée de l'utilité des systèmes d'aide à la conduite (p. ex. ABS de virage) et de l'importance de l'état technique irréprochable des motos
- **Équipement de protection:** encouragement du port systématique des vêtements de protection
- **Sensibilisation et formation:** prise de conscience renforcée des dangers, adoption d'une conduite préventive et appréciation réaliste de leurs propres capacités par les motard·es

Le BPA s'engage pour votre sécurité. Centre de compétences depuis 1938, il vise à faire baisser le nombre d'accidents graves en Suisse grâce à la recherche et aux conseils prodigués. Dans le cadre de son mandat légal, il est actif dans la circulation routière, l'habitat, les loisirs et le sport.

### **Faible port des vêtements de protection**

Les motard-es peuvent grandement contribuer à leur propre sécurité. Ainsi, le port systématique de l'équipement de protection individuelle devrait être une évidence. Pourtant, une nouvelle analyse synoptique publiée par le BPA (en allemand) montre qu'il existe une marge de progression en la matière:

- Un casque, une veste de protection, des protecteurs et des bottes robustes réduisent fortement le risque de blessures lorsqu'ils sont portés, ce qui n'est pas toujours le cas.
- Surtout quand il fait chaud ou sur les trajets de courte distance, beaucoup de motard-es renoncent à porter l'équipement de protection complet – un comportement qui augmente considérablement le risque de blessures graves.

À travers des mesures de sensibilisation ciblées, le BPA renforce la prise de conscience des motard-es quant à l'utilité des vêtements de protection et à leur utilisation correcte.

### **Principales recommandations du BPA à l'intention des motard-es**

- Anticiper et adopter une conduite défensive; établir un contact visuel avec les autres usager-ères de la route.
- Adapter sa vitesse non seulement aux limites, mais aussi à la situation.
- Porter systématiquement l'équipement de protection complet: casque, bottes, veste et pantalon avec protecteurs.
- Suivre régulièrement des cours de perfectionnement et veiller à l'entretien technique de la moto.